

Le Courriel d'information

n°370 – Vendredi 11 octobre 2002

DU RIFIFI DANS LES MULTINATIONALES

Dans ce numéro

Eau et cour

Par waterportal.org

Les 15 et 17 octobre prochains, la 17ème chambre correctionnelle du Tribunal de Grande Instance de Paris jugera la plainte en diffamation publique déposée par la Lyonnaise des Eaux contre Jean-Philippe JOSEPH, professeur d'économie, et Radio France.

En mars 2001, Jean Philippe JOSEPH répondait à une interview sur France Culture, à propos d'un article qu'il avait écrit sur Vivendi, et la façon dont, loin du modèle libéral proclamé, l'entreprise avait bénéficié d'avantages publics ou hors marché. Il est attaqué pour cette réponse qu'il a faite alors qu'il était interrogé sur la façon dont les entreprises avaient accès aux marchés de l'eau :

" Vivendi a essentiellement utilisé toute une série d'outils stratégiques et juridiques, de corruption aussi, puisqu'un certain nombre d'élus - pas seulement Vivendi, il y a aussi la Lyonnaise des Eaux et les autres - il y a un certain nombre d'élus qui ont dit que la corruption était au coeur de ces marchés-là . Alors quand on utilise la corruption pour avoir accès à des marchés on passe déjà par un système qui est hors marché. Ca va être l'arrosage d'un club de foot, de financements etc. pour avoir accès à un marché. C'est la première chose. Deuxième chose, il va y avoir pompage des ressources de manière régulière. Ca va être faire surpayer les factures d'eau. A Avignon, l'eau était surfacturée de 3 francs. Autre cas, ça va être des entreprises qui vont faire payer des infrastructures deux fois alors que ce n'était pas nécessaire ; elles vont faire payer des frais de structure etc etc, donc elles vont utiliser le contrat de l'eau et tout ce qui est autour de la gestion de l'eau pour récupérer toute une série de sommes qui vont leur permettre après à la fois de grossir et à la fois d'investir dans d'autres secteurs. "

Ce n'est pas la première fois que les sociétés d'eau et notamment la Lyonnaise utilisent la menace juridique pour faire taire la contestation. Elles ont déjà attaqué :
- le juge anticorruption Thierry Jean-Pierre, pour avoir écrit dans un " livre noir de la corruption " que "80% de la corruption politique est organisée par deux grands groupes composés de plusieurs centaines de sociétés chacun ".
- Jean Loup Englander, maire de Saint Michel sur Orge, pour avoir dit "la corruption est au cœur de ces marchés "
- un ancien salarié de la Lyonnaise pour avoir parlé de "démarche maffieuse ".

Souvent, elles gagnent, tant le droit est protecteur en matière de corruption et de diffamation.

Cette fois, la Lyonnaise considère que les propos de Jean-Philippe JOSEPH " portent atteinte à l'honneur et à la réputation de la société ". Pourtant, ces propos sont banals et n'apprennent rien à personne. Depuis plus de dix ans, articles de presse, décisions de justice et rapports officiels ont déjà maintes fois dénoncé les pratiques de corruption, de surfacturation, le manque de concurrence, l'opacité des contrats des marchés de l'eau en France que se partagent la Lyonnaise, Vivendi et Bouygues. Récemment le conseil de la concurrence a demandé le démantèlement des filiales communes de la Générale des eaux (Vivendi) et de la Lyonnaise . Et si le climat a changé en France, les pratiques de ces entreprises ou de leurs filiales sont toujours l'objet d'enquêtes ou de procès aux Etats-Unis, au Lesotho, au Pérou, à Oman, au Kazakhstan...

Alors, que cache la susceptibilité de la Lyonnaise ?

Qui est la Lyonnaise ?

La société Lyonnaise des Eaux France est la filiale française d'ONDEO, branche eau du groupe SUEZ. Numéro un mondial, elle fournit l'eau à 120 millions de personnes et à 60 000 clients industriels . Grosses villes et industries ; derrière son joli nom Ondeo vit de la pollution.

Historiquement liée au RPR, par son ancien PDG Jérôme Monod qui en a été le secrétaire général, la Lyonnaise et ses filiales ont été au cœur des " affaires " (affaire Carignon, affaire Botton, Maillard et Duclos, lycées d'Ile de France...). Avec les mêmes réseaux, on la retrouve comme pilier de la Françafrique (au Maroc, en Tunisie, au Congo Brazzaville, en Libye au Sénégal, au Burkina Fasso) . Des liens étroits qui perdurent puisque Jérôme Monod était conseiller spécial de Jacques Chirac pendant les dernières présidentielles...

Mais il avait aussi été conseiller spécial de James Wolfensohn, président de la Banque mondiale. A la fin des années 80, alors que le marché français saturait, il s'était alors attelé à promouvoir " l'école française de l'eau ", forme de partenariat public-privé (au public la responsabilité, au privé les profits). Avec réussite puisque la privatisation à la française est devenue le dogme des institutions internationales en matière d'eau.

Pas le moment de rappeler les boulets mondialement connus de la Lyonnaise à Gérard Mestrallet, (corruption, hausse de prix, bénéfices pendant l'apartheid en Afrique du Sud, ou sous Suharto en Indonésie, discrimination syndicale en Colombie). Drapé de ses nouvelles couleurs et sous la bannière Ondeo, le nouveau PDG, lance aujourd'hui la "vraie bataille de l'eau " au cri de " l'eau pour tous, vite ! ". Peu importe qu'il ait un jour dit " l'eau est un produit efficace. C'est un produit qui devrait normalement être gratuit et c'est notre métier de le vendre". En ces temps de privatisation, sous l'égide de la Banque mondiale, du FMI et de l'OMC, ONDEO fait ses courses déguisée en chaperon.

Ainsi, lorsque le Cameroun privatise son eau, l'offre de la Lyonnaise est la seule ouverte. Sur les 103 centres à gérer, l'entreprise ne s'intéresse qu'à six :les plus rentables, ceux qui représentent 95% du chiffre d'affaires. Tant pis pour les autres et tant pis si les Camerounais craignent un

doublement du prix . On est loin de “ l'eau pour tous ! ”. Mais ce n'est pas le seul cas puisqu'en 1999, le maire de Buenos Aires déclarait “ les prix de l'eau ,dont Aguas Argentinas (filiale d'Ondeo) avait dit qu'ils baisseraient de 27%, ont augmenté de 20% ”.

En France déjà, plusieurs rapports ont montré que les prix de l'eau gérée par le privé sont en moyenne, de 16% supérieurs à ceux de l'eau gérée par le public .

Les perspectives sont alléchantes : depuis la conférence ministérielle de Doha, l'OMC s'occupe de “ développement ”. La chasse aux marchés du Sud est ouverte. Déguisés en végétariens, avec l'appui des Etats, les ogres se mettent à table.

“ Nous sommes ici pour faire de l'argent. Tôt ou tard la compagnie qui investit récupère son investissement, ce qui signifie que le client doit payer de sa poche. ” M. During, directeur de la Lyonnaise des Eaux cité par Maude Barlow dans l'Or bleu, 2001.

Se peindre en vert et bleu

La stratégie de Jérôme Monod a fonctionné, la Banque mondiale et le Fonds monétaire international (FMI) promeuvent l'école française de l'eau, une délégation de service public qui a permis à trois entreprises françaises (la Lyonnaise, Vivendi et Bouygues) de devenir leaders mondiaux. L'Etat garde la propriété de l'eau, la municipalité est responsable. Par contrat, une entreprise privée assure les services de distribution et/ou d'assainissement et fait payer les factures. De quoi ravir une OMC avide de libéralisation et à l'affût du moindre “ obstacle ” au commerce.

Aujourd'hui, c'est à l'ONU de se soumettre aux marchands. Le sommet mondial du développement durable s'ouvre fin août à Johannesburg (où Ondeo gère l'eau), puis, en 2003 c'est le 3ème Forum mondial de l'eau à Kyoto. Dix ans après “ le sommet de la Terre ” de Rio, l'écologie est soumise à l'économie, le “ développement durable ” a remplacé “ l'environnement ” et l'eau est passée du statut de “ besoin ” à celui de “ bien ” : elle a un prix et se vend. Les entreprises à l'origine de cette stratégie, véritables “ souteneurs du développement ”, apparaissent repeintes en vert.

Membre du World Business Council on Sustainable Development (WBCSD), avec d'autres écologistes comme BP Amoco, Procter et Gamble, Monsanto ou General Motors, Suez est le fer de lance de la privatisation de l'eau. Ainsi, bien opportunément Ondeo lance “ la vraie bataille de l'eau ”, campagne de communication qui vise à développer ses marchés derrière le slogan philanthropique “ l'eau pour tous, vite ! ”.

La logique est simple et pourrait se résumer ainsi : “ la pollution c'est la saleté des villes, les pauvres sont nombreux, donc ils polluent l'eau. Alors ils sont malades et meurent. Il faut les aider en nettoyant l'eau qu'ils souillent. C'est compliqué mais ça tombe bien, les entreprises ont la technologie. C'est payant, bien sur, mais il suffit de privatiser. Et si les pauvres n'ont pas l'argent, l'Etat ou les institutions internationales financeront, puisqu'elles sont partenaires. ” Après seulement intervient l'ingénierie sociale…

Bien sûr, du moment que ces entreprises décrètent qu'elles se préoccupent des pauvres et de l'environnement, tous ceux qui les contestent sont contre les pauvres et l'environnement.

Déjà peinte en vert, Suez s'est aussi peinte en bleu en participant au Global Compact, ce pacte non contraignant proposé par Kofi Annan, qui permet avec quelques vœux pieux aux entreprises telles que Nike ou Shell d'utiliser le logo de l'ONU.

L'entreprise est aussi “ business partner for development ” (partenaire industriel du développement) de la Banque mondiale.

C'est donc une vraie bataille d'image que lance Suez (et donc Ondeo) pour cacher son influence sur les structures politiques, sa mainmise sur les villes et sa domination sur une ressource vitale.

Pas étonnant qu'elle attaque systématiquement ceux qui grattent son vernis.

Le procès, arme de dissuasion

Bien peu de critiques apparaissent dans les médias sur la gestion de l'eau en France. Et pour cause ! Que pourrait-on attendre d'une chaîne qui se veut impertinente, comme Canal + et qui est une filiale de Vivendi, ou de M6, dont Suez est actionnaire, ou de TF1, filiale de Bouygues ?

La presse écrite, lorsqu'elle n'appartient pas à ces groupes et notamment à VivendiUniversalPublishing, tire des ressources vitales de la publicité. Or, ces compagnies figurent parmi les principaux annonceurs et leurs simples changements de nom représentent des centaines de millions de francs de budget de communication. Rares sont les médias indépendants de la pub, rares sont donc les



menaces au pouvoir des géants de l eau. Alors, si une radio publique offre un espace à la critique, intenter un procès coûteux pour diffamation reste un moyen commode de pression sur la liberté de la presse et une façon de la pousser à l autocensure. C est une tentative d intimidation envers l interviewé, responsable de l argumentation et attaqué. Cela permet de le focaliser sur une partie superficielle de la contestation (la corruption, le prix de l eau et la structure non concurrentielle du marché) et de le maintenir à distance des vraies questions.

Plus viscérale, la grogne sur les factures d eau a aussi bien du mérite puisqu à la différence des pompes à essence, les compteurs d eau des foyers n affichent pas le prix du bain, de la fuite ou de la chasse d eau. Quant à la facture, elle est rarement complète et claire. Rien n appelle donc au soulèvement. De fait, le silence des populations sert de satisfecit aux mairies qui prolongent sans états d âme les contrats de délégation offrant des dizaines d années de ressources régulières aux entreprises.

Il arrive, pourtant, que les abus de prix ou la détérioration de la qualité soient trop flagrants. Il arrive aussi que les entreprises soient trop gourmandes et exigent, comme à Cochabamba, en Bolivie, l interdiction de récupérer l eau de pluie. Les colères poussent alors les communes à demander une annulation du contrat et une remunicipalisation. Commencent alors d autres procès, comme à Cochabamba,à Nkonkobe en Afrique du Sud, à Tucuman en Argentine ou à Châtellerault.

Ces procès, locaux ou nationaux, ne sont que des échauffements puisque certains accords de libre-échange à l échelle de continents autorisent les entreprises à attaquer directement les Etats si les profits attendus sont menacés. Les panels de l OMC ou de la Banque mondiale offrent déjà des juridictions utilisables. Les Canadiens l ont bien compris qui se battent contre une privatisation de l eau que l accord général sur le commerce des services (AGCS) négocié à l OMC rendrait irréversible.

Pourtant, en France, dans un pays où 80% de la population utilise une eau gérée par une entreprise privée et où le contrôle de cette ressource vitale a déjà été largement abandonné, les combats continuent. Régulièrement, des plaintes sont déposées localement contre des filiales de la Lyonnaise, la Générale des Eaux ou la SAUR. Certaines réussissent et les entreprises reculent. Restent que tous ces combats techniques et juridiques sont fondamentalement inégaux.

" J'ai une conviction, c'est que plus qu'une crise financière ou une crise politique locale, c'est une crise d'image qui pourrait menacer le Groupe " G. Mestrallet, Ethique et valeurs, document interne de la Lyonnaise des eaux, p35

Contact pour cet article. eau@altern.org Tél : 06 87 86 19 37 http://www.waterportal.org

France-Telecom : les lendemains qui pleurent

Par Marc Laimé

Non seulement il va lui falloir éponger une dette faramineuse, anesthésier ses agents-fonctionnaires très légitimement inquiets pour leurs retraites, après avoir vu leurs économies s'évaporer à mesure que l'action de France Telecom dévissait interminablement, mais le successeur de Michel « 70 milliards » Bon à la tête de notre monopole mal en point va de surcroît hériter d'un dossier empoisonné, que les amis affamés de Jean-Pierre « Gouvernance » Raffarin ont déposé sur son bureau à Matignon dès l'été dernier.

Babines et curée : les appétits locaux reluquent FT

L'annonce de l'ouverture du chantier de la « phase deux » de la décentralisation a réveillé des appétits que Yoyo maintenait tant bien que mal sous le boisseau. Depuis, maints roitelets régionaux se fantasmant déjà capitaines d'industrie ne rêvent plus que de tailler des croupières à FT. Et si l'affaire a longtemps paru mal engagée, les déboires de l'auguste Lady comme les nouvelles compétences qui vont être transférées aux collectivités autorisent cette fois les plus folles espérances.

Asnières : une demoiselle très courtisée

L'histoire a débuté à l'automne 1997. À quelques mois de l'ouverture du marché français des télécommunications, qui deviendra effective le 1er janvier 1998. Les maires de Nancy, Besançon, Castres, Toulouse... déclarent la guerre à FT à qui ils reprochent des tarifs exorbitants. Et de réclamer le droit de construire leur propre réseau de telecoms. Pour quoi faire ? Surtout pour faire baisser la note des grosses entreprises implantées sur leur commune. Avant d'engranger les bénéfices futurs espérés dès lors qu'une ville pourra légalement rejouer le 22 à Asnières...



À Castres, le maire socialiste, Arnaud Mandement, vole ainsi au secours des laboratoires Pierre Fabre qui y sont implantés sur une dizaine de sites. Et agitent la menace de la délocalisation si leurs factures téléphoniques ne baissent pas sérieusement. Idem à Nancy dont la Communauté urbaine veut édifier un réseau, avant de le confier à un opérateur privé. Dominique Baudis n'est pas en reste à Toulouse. Vivendi y gère déjà l'eau et l'assainissement depuis 1990, et sa filiale Cégételt lorgne sur une « mini-rocade » de l'information que le maire de la Ville rose a très discrètement commencé à édifier.

Territoires optiques : l'ART tique

Conseillés par le cabinet spécialisé « Comptoir et Signaux », nos élus réclament d'abord carrément le droit de poser des fibres optiques sur leur territoire pour desservir les grosses entreprises et administrations. À des tarifs plus avantageux que ceux de FT, bien sûr. Dans un premier temps l'ART tique. Pas de ça Lisette ! Les tuyaux, et ce qui y circule, c'est FT, point-barre ! Pas démontés pour autant, nos maires et autres présidents de districts et conseils généraux opèrent un repli tactique. Avant de pouvoir (le plus tôt possible) faire du big business sans s'embarasser de « sociétés d'économie mixte », on va construire des réseaux qui seront ensuite concédés à des opérateurs privés. On sait faire, depuis longtemps, même qu'avec Vivendi et Suez c'est comme cela que l'on a créé les deux « majors » mondiales de l'eau...

Le monopole des risques

L'offre enchante tout de suite Cegetel, Bouygues et consorts, grands aficionados des marchés publics. L'affaire est rodée. Comme ce sont les collectivités qui vont assurer tous les risques de l'investissement, nos opérateurs pourront démarcher à moindres frais les clients captifs de FT, avant de reverser une part des bénéfices attendus aux édiles compréhensifs. Plus besoin de construire de coûteuses « boucles locales ». FT sera totalement court-circuité. Jusqu'ici ils doivent en effet lui verser une « redevance » avant de pouvoir connecter leurs abonnés sur leurs propres réseaux nationaux.

Chez FT on l'a mauvaise. Notre monopole dénonce systématiquement nos effrontées collectivités aux préfets, et les assigne illico au tribunal dès qu'elles passent à l'acte. Le Tribunal administratif de Nancy renverra ainsi la Communauté urbaine de cette bonne ville à ses chères études dans le courant de l'été 1999.

Come on every Baudis

Le Consulting est un prévising...

À Toulouse, FT n'osera pas dans un premier temps « se payer » ComeonEveryBaudis de front. C'est un obscur « consultant », qui a créé un mois plus tôt une minuscule société au Parc d'activités de la Plaine, qui n'en déposera pas moins une plainte contre le District le 14 septembre 1998. L'objet du délit ? Un projet baptisé « Réseau métropolitain de télécommunications » vendu par Dominique à ses collègues des communes voisines du district, qui s'empressent de l'adopter à l'unanimité le 12 décembre 1997. Juste trois petites semaines avant l'ouverture du marché français des télécoms à la concurrence le 1er janvier 1998...

Toulouse, et moi, et moi, et moi ?

Comme la plainte de notre obscur consultant ne prospère pas suffisamment vite, en plein mitan de l'été 1999, FT passe la vitesse supérieure, et saisit le Préfet pour faire annuler une nouvelle délibération du District, qui avait (gravement) précisé ses intentions le 12 juin 1998. Cette fois le préfet répond illico, dès le 21 août, que la nouvelle délibération « apparaît entachée d'illégalité », renvoyant Dominique dans les cordes. FT triomphe. Pas pour longtemps. Monsieur le maire-fils de la Ville rose s'en va râler jusqu'à Matignon. Pourquoi la ville -- socialiste --, de Castres a-t-elle eu le droit de construire ses tuyaux, au plus grand profit du pharmacien Pierre Fabre, sans que l'État ne moufte ? Ce qui est bon pour Castres ne le serait pas pour Toulouse ?

Du coup une semaine plus tard, à l'initiative de Jean-Michel Baylet, ci-devant héritier de La Dépêche (de Toulouse), un amendement à la loi sur l'Aménagement du territoire de Dominique Voynet, opportunément déposé par une brochette de vigilants sénateurs, autorise les villes à louer leurs réseaux. Contre l'avis du gouvernement. Valse-hésitation à Matignon. FT se félicite d'avoir eu le réflexe, républicain, de renforcer la desserte téléphonique de Cintegabelle immédiatement après l'élection de Yoyo et sa nomination à Matignon en 1997...

Les marteaux-piqueurs du bonheur

Mais pourquoi donc FT pète-t-il les plombs ? Nos fonctionnaires besogneux du service public ont percé à jour les appétits de ComeonEveryBaudis. La Ville rose a commencé à construire depuis plusieurs années un réseau de fibres optiques qui

relie tous les immeubles et sites municipaux : Telmut. Seule mairie de France à abriter un opéra, le Capitole est en passe de muer en « 22 à Asnières ». En beaucoup mieux ! Un cabinet spécialisé à même pondu une étude pour la municipalité, qui prévoit que les Toulousains pourront téléphoner gratuitement à la Mairie. Avec un peu de chance çà pourrait même marcher avant les élections municipales. Du coup les marteaux-piqueurs y vont sec pour enterrer nos spaghettis de fibres optiques sous les dalles de granit de la place du Capitole, autour du théâtre de la Cité et jusque dans dans les musées...

L'appel de la Halle-aux-gains

D'autres petits malins ont eux aussi aperçu l'aubaine, comme Cegetel qui implante en 1998 les 800 petites mains de son « call center » national derrière la Halle aux Grains. Telmut s'installera lui rue Valade, à deux pas du Capitole, dans des locaux municipaux qui abritent pêle-mêle des services de la Ville, les groupes d'opposition, le syndicat FO, et jusqu'aux Pompes funèbres... Le coût de l'opération qui débute en 1999 n'est pas très clair. À la louche entre 5,6 MF et 6,9 MF. Mais on ne va pas mégoter. Le « retour sur investissement » promet d'être juteux. La Ville dépense chaque année entre 1,5 MF et 2,2 MF pour relier les ordinateurs de ses différents sites, en louant des « lignes spécialisées » à FT. Demain, grâce aux « tuyaux » de « Telmut », FT n'aura plus que ses yeux pour pleurer.

Et ce n'est qu'un (modeste) début. À partir de Telmut, rien de plus facile que de développer de véritables « autoroutes de l'information », dont les tuyaux seront louées aux entreprises implantées à Toulouse. Au fond, il s'agit de relier entre eux tous les bouts de tuyaux déjà existants, qui caracolent un peu dans tous les sens. Ainsi de la ligne A du métro toulousain. Elle n'abrite pas seulement le VAL et ses voyageurs, mais un rayon de lumière qui court dans un câble que la SEMVAT, la régie de transport municipale, louerait bien volontiers. D'autant plus qu'il y a moins de risque à transporter les données des entreprises que des sauvageons ! Idem pour la société d'autoroute ASF, qui possède ses propres fibres optiques le long de la rocade-est et des quatre tronçons autoroutiers qui desservent Toulouse. Elle aussi ne dirait pas non. Pas plus évidemment que la Générale des Eaux, qui a bien sûr elle aussi des bouts de tuyaux qui courent dans les égoûts... Même la DDE s'y est mise, c'est dire.

Et c'est donc de l'harmonieuse jonction de cette guirlande de tuyaux que naîtrait le futur « Réseau métropolitain de télécommunications » (RMT), astucieusement fourgué par Dominique aux communes voisines du district le 12 décembre 1997, trois minuscules semaines avant l'ouverture du marché français des télécoms à la concurrence le 1er janvier 1998... Quel talent ! Un premier anneau de 74 kilomètres doit être mis en service dès 1999, avec 7 boucles qui sillonneraient toute l'agglomération.

Comptoirs et signaux : des spaghettis 18 carats

Un anneau qui va rapporter gros, très très gros. Une étude du cabinet spécialisé « Comptoirs et Signaux », qui se dépense sans compter pour nos élus, a chiffré le montant des factures téléphoniques des 2600 plus grosses entreprises du district toulousain. Plus d'un milliard de francs par an... Dont près de 60% sont « mobilisables ». Autrement dit peuvent être piquées à FT en offrant des tarifs inférieurs à ceux de la Lady.

FT s'énerve. Autant Telmut, le gadget municipal la laissait de marbre, autant le projet de RMT, et ses fibres optiques à haut débit, étendrait dangereusement ses spaghettis de tuyaux vers Colomiers et l'aéroport de Blagnac, où sont implantées les grandes entreprises aéronautiques qui procurent à notre monopole des marges très confortables...

Là où l'affaire se corse, c'est quand il apparaît que ComeonEveryBaudis, après avoir concédé le service des eaux et de l'assainissement, puis celui des parkings de sa bonne ville à l'incontournable Générale des Eaux (Vivendi), envisage, tout naturellement, de faire la même chose avec nos tuyaux. Une fois construite la première tranche de 74 kilomètres de fibres optiques pour 18 millions de francs, l'infrastructure sera concédée à un opérateur privé... Bien sûr après un appel d'offres. Et Cegetel (Vivendi) ne sera pas le seul concurrent. En fait cinq candidats seront en lice.

Sauf que l'opération va être bloquée par les recours formés par FT, qui n'entend pas voir brader, en l'occurrence à Jean-Marie Messier, ses bijoux de famille. À savoir le « fromage » des communications locales, et plus encore celui des lignes spécialisées qu'elle loue à prix fort aux entreprises pour leurs transferts de données, et tous les nouveaux « téléservices » qui se profilent. Le patron de Vivendi, qui a déjà piqué des parts de marché à FT dans la téléphonie mobile avec SFR, n'a en fait pas les moyens de poser des tuyaux à tire-larigot dans toutes les villes de France et de Navarre. Sauf évidemment si de bienveillantes collectivités locales, comme à Toulouse, les lui apportent sur un plateau !



L'espace d'une chute

Tranchées locatives : une stratégie du sous sol

Au final, la bagarre, épique, va s'éterniser pendant plus de deux ans. De mauvaises langues ne manqueront d'ailleurs pas de s'interroger sur les solutions techniques privilégiées par la mairie de Toulouse. Il est vrai que le prix de la fibre optique n'a cessé de diminuer et que sa pose a été simplifiée. Reste que dans le même temps des offres de transports de données par satellite commencent aussi à pointer le bout de leur nez. Seul problème, autant une ville peut louer son sous-sol, autant elle aurait du mal à louer son coin de ciel. Du coup Toulouse, capitale européenne de l'espace, va rester très terre à terre...

Comme dans la même période FT met toute la gomme, sans s'encombrer de scrupules malvenus, pour s'arroger le monopole du maillage du territoire avec la technologie ADSL (là les données transitent par les bons vieux fils de cuivre du téléphone fixe d'antan) et finit par faire baisser les bras aux petits malins qui avaient cru pouvoir s'arroger une part du gâteau, nos fastueux projets d'autoroutes locales en fibres optiques s'envasent sérieusement à partir de 2000-2001. Comme c'est le moment où FT commence à chuter interminablement, on s'accorde fissa, à Matignon, à Bercy, à l'ART, à calmer les ardeurs de nos élus locaux. Bref, ça continue à grogner, mais ça traîne.

L'exubérance irrationnelle des marchés

Enfin pas pour tout le monde. À croire que les aventures de l'OM ne lui suffisent plus, l'intrigant Robert-Louis Dreyfus commence une invraisemblable razzia. En moins de deux ans il va racheter peu ou prou les milliers de kilomètres de « tuyaux » qu'une armée d'écervelés, manifestement grisés par « l'exubérance irrationnelle des marchés », se sont mis en tête de faire courir aux quatre coins de l'Hexagone. Aujourd'hui RLD c'est le roi des tuyaux. L'empereur même. Sans compter qu'il les a achetés au prix de la casse à d'aventureuses « startoupes » qui ont préféré lui fourguer leurs spaghettis avant d'aller déposer le bilan.

Hourtin t'auras du boudin

Adieu, paillettes

Et tout çà pourquoi ? Les rescapés de la bulle Internet qui se sont précipités comme chaque été en août dernier à Hourtin, où se tenait la 23e Université d'été de la communication, n'y ont pas reçu comme par le passé de message vibrant du Premier ministre. Adieu les paillettes. « On sera en rupture », glissait Laurent Sorbier, nommé en juillet dernier conseiller technique chargé de la société de l'information à Matignon. Il connaît bien le secteur. De 1995 à 1997, il suivait les mêmes dossiers au cabinet de François Fillon, alors ministre délégué à La Poste, aux télécommunications et à l'espace. Et après un passage de deux ans au Plan, il avait dirigé plusieurs start-up. Dont la filiale française de l'ineffable Spray, la première, et monumentale, gamelle des startoupes, qui laissera un milliard de francs de dettes après sa faillite fracassante.

Bonjour, rien

Les « nouvelles technologies » ne font plus recette à Matignon. Fini les envolées de Jean-Noël Tronc, qui pilotait le Programme d'action gouvernemental pour la société de l'information (Pagsi) au cabinet de Lionel Jospin. (Ca va pour lui, merci, il vient de pantoufler dans une filale de... FT.) C'est Claudie Haigneré, ministre déléguée à la Recherche et aux nouvelles technologies, qui a hérité du bébé. Et qui est donc chargée « d'impulser et de mettre en oeuvre » les « actions en la matière ». Comme son budget a été ratiboisé par El Gringo Raffarin, y'a pas de quoi se réjouir.

Ni d'ailleurs pleurer. Si on fait profil bas, on va en gros continuer comme avant. En plus petit et en moins glamour. L'idée de nommer des correspondants « société de l'information » dans chaque ministère a ainsi été reprise. De nouvelles têtes ont aussi été nommées, issues pour la plupart d'entreprises dont certains ont été les créateurs, comme Alexandre Moatti au cabinet de Claudie « Baïkonour » Haigneré. Au total on va se la jouer modeste. Les actions gouvernementales en matière de NTIC seront « moins nombreuses et plus ciblées ». Adieu les « grands programmes pluriannuels ». Trop ambitieux et irréalistes. D'ailleurs c'est à cause d'eux que la Loi sur la société de l'information n'a pu être soumise au vote des parlementaires. Et toc pour Yoyo, si on ne peut plus tirer sur les ambulances, où va-t-on ?

Seuls quelques textes ont en effet été adoptés (dans la calamiteuse législature 97-2002), comme les décrets du 31 mars 2001 et du 18 avril 2002 sur la signature électronique, ou encore le projet de loi « protection des données personnelles et de la vie privée », adopté en première lecture à l'Assemblée nationale le 30 janvier 2002. « Il faut des textes plus précis, portant sur des champs



d'application plus limités », estime-t-on désormais.

Les chantiers mous des TIC : priorité réservataire

Et puis il faudrait enfin faciliter l'appropriation et l'usage des NTIC par le grand public. France d'en bas oblige ! Car malgré un accroissement considérable du nombre d'internautes français (28,4 % de la population serait désormais connectée à Internet contre 5,2 % en 1998), la France est encore en retard sur ses voisins. Ils sont 57 % au Royaume-Uni, 58 % aux Pays-Bas, 36 % en Allemagne, 34 % au Portugal, 33 % en Italie, etc. (chiffres évidemment sujets à caution, puisqu'ils sortent d'on ne sait où, fabriqués par on ne sait qui, mais avec le vague espoir que ça leur profite...). Des mesures fiscales sont à l'étude. Des aides pour l'achat d'un ordinateur pourraient être accordées aux familles, lors de l'entrée d'un enfant au collège, par exemple. Et des mesures « propres à accroître la confiance dans les dispositifs de paiement en ligne sont envisagées »...

Et d'assurer dans la foulée que le dispositif des « Points d'accès public à Internet » devrait aussi être clarifié. Pour donner à chacun l'envie de se connecter, « priorité sera donnée aux contenus ». D'après le quotidien Le Monde du 10 septembre dernier, on se monterait même soucieux, « dans l'entourage de Mme Haigneré », de mieux tirer parti des travaux émanant d'associations, comme Villes Internet. « Nous voulons les labéliser, les réunir, créer un réseau relatif aux usages, pour aider à l'appropriation de ces technologies tant auprès du grand public que des entreprises petites ou grandes. » Avant de conclure qu'au final, le budget consacré au développement des nouvelles technologies restera inchangé. (On croirait entendre Roselyne Bachelot, ce qui côté crédibilité est un peu limite. M'enfin descendre de fusée pour naviguer sur les « autoroutes de l'information », faut quand même le faire.)

Bref, encore un peu et, d'un clic, on balancerait son écôt à Matignon pour soutenir aussi charitables entreprises !

Marc Laimé
Contact pour cet article marc@rezo.net
Réagir à l'article
http://www.uzine.net/forum.php3?id_article=1860&retour=article1860.html

L'étrange Monsieur Sylvestre

Par Hervé Le Crosnier

Etrange chronique, très personnelle, de notre Chroniqueur matinal national Jean-Marc Sylvestre. Lui qui dès potron-minet nous saoule habituellement de sa morgue libérale se fait aujourd'hui, mercredi 25 septembre, très humble et sincère dans "Les Echos".

Lisez son éditorial sur le web : Les Echos, 25 septembre 2002
http://www.lesechos.fr/jjlec20020925/idees/articleg/1063626.htm

Jean-Marc Sylvestre a eu un ennui de santé durant l'été, qui fort heureusement pour lui se termine bien. Il en revient en miraculé ébloui, et se laisse aller à l'autocritique : "Jusqu'à cet été, je ne connaissais du système de santé français que l'ampleur du déficit de l'assurance-maladie. Depuis, je sais que ce déficit, que j'ai tellement critiqué, m'a sans doute sauvé la vie. En deux mois, j'ai dû subir tous les examens possibles. Il n'y a pas un millimètre de mon corps qui n'ait été radiographié"

Ainsi, ce fameux déficit, que ce même 25 septembre le gouvernement et la presse nous présentent à nouveau comme un "mal français", viendrait en réalité de ce que les soignants s'intéressent aux malades, et mettent tout en oeuvre pour les sauver, même dans les cas graves ? Il n'est jamais trop tard pour découvrir le monde réel.

Oui nous dit honnêtement Jean-Marc Sylvestre : "En toute logique, je n'aurais pas dû survivre. La chance oui, [...] Ma chance, la vraie, c'est d'avoir été traité par une poignée de médecins extraordinaires de compétence. Des fous de médecine passionnants, géniaux, qui n'ont eu de cesse de comprendre ce qui se passait. Dans un système qui, pour être critiqué, n'en demeure pas moins des plus performants... "

Il va encore plus loin notre chroniqueur : "Je sais aujourd'hui que, sans ce système de santé français et la capacité d'investigation qu'il donne aux médecins, j'étais mort. Dans une logique purement financière, aucun contrôleur de gestion n'aurait pu accepter de telles dépenses. Le « return » était trop improbable. Financièrement, les médecins font prendre à la collectivité des risques considérables. Mais il faut reconnaître que, s'ils sont bons et responsables, c'est cette liberté totale qui leur permet de gagner des vies. Je leur dois la vie... ".

Toutes celles et tous ceux qui depuis des années refusent la "marchandisation de la santé" doivent boire du petit lait. Notre dénonciateur de la

mutualisation des dépenses se transforme en apôtre de la solidarité ! Il faut vraiment croire dans les projets humains que porte le mouvement. Car ils ont la force de conviction de la réalité avec eux, car ils ont la force d'un regard humain sur les choses et non le regard-portefeuille des aveugles de la rentabilité strictement financière. Et cette force humaine peut toujours triompher.

Battant sa coulpe jusqu'au sang, Jean-Marc Sylvestre continue de rédiger le prochain article de ATTAC : "Deux mois d'hospitalisation dans trois hôpitaux différents, des traitements antibiotiques très lourds, les radios, les scanners, les IRM, il existe des formes de vacances plus économiques. Sans la Sécurité sociale, couplée à des systèmes complémentaires d'assurance financés en partie par l'employeur, je n'aurais jamais eu les moyens de payer cette chance de survivre. La querelle du déficit est sans doute importante mais elle est dérisoire par rapport à l'enjeu."

Et le voici de conclure : "Le système de santé français est formidable ; il faudrait être sûr que tout le monde puisse en bénéficier."

L'été nous aurait changé notre homme. Voilà une nouvelle qu'elle est bonne.

Mais, car il y a un mais, il reste encore un bout de chemin à faire. L'idéologie est une force extraordinaire qui sait revenir malgré le démenti des analyses. Toujours déformée, toujours transformée, l'idéologie reste un modèle, un moule dans lequel vient de replacer toute chose. Et l'idéologie du marché est forte. Sa prégnance vient de loin : le marché serait le moyen le plus efficace d'assurer le bonheur de tous. Oui, même les plus libéraux des libéraux veulent "que tout le monde puisse bénéficier" de leur richesse, de leur bonheur, des avantages et des services qu'ils peuvent attendre. Et ce sera à nouveau la main du marché qui va favoriser cette "égalité". Même si le simple regard sur le monde chaque matin, à l'heure de la chronique de JMS met à plat tout ce fatras idéologique, même si l'expérience traumatique et initiatique qu'il vient de vivre l'a profondément transformé, l'idéologie, surtout quand elle a la force d'une théologie implorant l'invisible, revient par la fenêtre.

Certes transformée, mais,... Ecoutons Jean-Marc Sylvestre à nouveau : "Encore, bien sûr, faudrait-il pouvoir reconnaître les bons médecins des mauvais. J'ai bénéficié des meilleurs spécialistes, parce que l'un d'entre eux est mon ami depuis des lustres et que ses patients lui font une confiance aveugle. Parce qu'il est légitime et crédible, il mobilise auprès de lui des confrères avec qui il travaille ou qu'il considère comme les meilleurs. Il les recherche et les trouve."

Oui, il y a toujours une inégalité profonde dans le système de soins, qui porte sur l'information : connaître le "bon médecin". Ceux qui ont des réseaux, des amis, peuvent mieux que d'autres s'en sortir. C'est une prime qui vient se surimposer au "système de santé français". Cela s'appelle le "capital social", et c'est un outil de richesse non calculable fabuleux. D'ailleurs dans le monde de l'argent, ce capital social permet d'avoir la "bonne information au bon moment" et d'engranger les dividendes d'investissements bien conçus. Ce n'est pas Soros qui me démentira.

Voilà donc une nouvelle "inégalité" qu'il faut pourfendre. Et pour cela quoi de mieux que le "marché" qui nivelle les chances de chacun. L'ombre d'Adam Smith est revenue se poser sur l'apologie post-traumatique du système keynesien de la solidarité : "Le seul problème, c'est que le système français nie l'existence d'un marché. Lequel n'est donc pas transparent. Le bouche-à-oreille tient lieu de marché. Chez les médecins, il y a des bons et des mauvais - comme dans toutes les professions. Mais officiellement personne n'en parle... Les bons ne sont pas mieux rémunérés et les mauvais ne sont jamais sanctionnés".

Dur d'en sortir. Comment faire comprendre la nature de l'information dans une société où l'accès inégalitaire à l'information est un redoublement de l'accès inégalitaire aux biens et aux services. Pour rester dans le domaine de la santé, le travail de transparence de l'information sur la question du SIDA n'a pas été menée par un "marché", mais bien par les associations de malades qui se sont dotées de leurs propres systèmes d'alerte, de diffusion des recherches et d'analyse de ses évolutions. Et qui ont su imposer au "système de santé" la prise en compte des résultats des recherches. Quitte à creuser le déficit... puisque ceci est maintenant clairement justifié. C'est quand même à ACT-UP que l'on doit la généralisation des tri-thérapies, pas au "marché". Le "marché" au contraire produit l'exclusion des malades les plus pauvres, par exemple en Afrique.

Il faut savoir féliciter les gens qui font des pas dans la direction d'une compréhension collective des besoins de l'humanité et des méthodes mutualistes pour s'en sortir.

Félicitons donc Jean-Marc Sylvestre. J'attends maintenant avec impatience ses chroniques : je sais que l'expérience peut changer les hommes. Mais il y a la tendance lourde de l'idéologie, cette



forme de pensée dans laquelle les réponses précèdent les questions. Et l'idée d'un "marché de l'information", ou de la "transparence de l'information grâce au marché", ou encore de "l'égalité de tous dans le marché par la diffusion pour tous de l'information" n'est pas plus vraie dans l'économie financière que dans le choix du médecin. Il y a des réseaux sociaux qui trustent la "transparence" à leur profit, et d'autres auxquels l'information-clé échappe. Je n'ai pas dit "classes" mais je pourrais le penser très fort. L'inégalité d'information dans une "société de l'information" n'est qu'un redoublement des autres inégalités. Et les solutions sont à rechercher dans les pratiques collectives et mutualisées. Dans le "tribunal de la raison" des philosophes des Lumières, et pas dans la "main invisible du marché".

Hervé Le Crosnier
Contact pour cet article. herve@airlibre.org

Brèves d'OMC

Par omc.marseille@attac.org

1) La demande du Groupe de Cairns d'une "totale libéralisation agricole sans rien donner en échange pourrait faire capoter les négociations" :

Les pourparlers des 24-55 Septembre ont continué à porter sur l'avenir du régime des subventions agricoles au niveau international. Les "Partisans de la Multifonctionnalité" qui comprend l'UE, le Japon et la Suisse ont soutenu de façon claire qu'ils ne pouvaient négocier des réductions additionnelles à leurs subventions que dans la mesure où la Boite Bleue (les subventions requièrent une limitation de la production) était maintenue et qu'il était accordé plus de souplesse dans l'application de la Boite Verte (soutien n'entraînant pas de distorsion commerciale ou très peu). Les autres Membres, pour leur donner des raisons de libéraliser davantage dans le secteur doivent indiquer leur volonté de négocier des règles additionnelles aux sujets non-commerciaux dans le domaine agricole proprement dite aussi bien que dans l'étiquetage, le principe de précaution ou les indications d'origine géographiques. D'où l'avertissement donné par le négociateur suisse.

Le mandat de Doha n'envisageait qu'une "réduction substantielle" de la Boite Ambre (subventions présentant des effets de distorsion commerciale); leur totale élimination serait trop radicale pour leur permettre de poursuivre dans la voie des réformes. La Norvège continue de proposer deux taux; un qui s'appliquerait aux produits d'exportation, un autre pour le marché intérieur.

2) 10 Millions de Brésiliens sont contre la ZLEA (Zone de Libre- Echange des Amériques) :

60 associations ont organisé un référendum non officiel au terme duquel il apparaît que 98 % des 10.1 millions ayant participé sont contre la signature de la ZLEA par le Brésil. Presque autant (96 %) pensent que le Brésil devrait se retirer des négociations qui devraient être finalisées d'ici 2.005. L'industrie textile a été un des rares secteurs à soutenir la ZLEA dans l'espoir de s'emparer d'une grande partie du marché US et d'Amérique Latine

3) La législation européenne sur les marchés publics pourrait influencer la position de l'UE à l'OMC :

La Cour Européenne de Justice vient de déclarer que les critères sociaux ou environnementaux pourraient être pris en compte lors de l'acceptation des appels d'offre pour des marchés publics. Cette décision, considérée comme particulièrement importante, offre une approche beaucoup plus souple que les interprétations que la Commission a donné jusqu'ici en cette matière. Pour elle en effet, les critères pour l'obtention des contrats devaient présenter un avantage économique bénéficiant directement à l'autorité administrative. Reste maintenant à voir quelle conséquence ce jugement pourrait avoir sur la position de l'UE dans le cadre des règlements de marchés publics de l'OMC où elle a défendu le principe de l'obtention des contrats à partir de considérations économiques. Ce règlement portant sur les critères sociaux et environnementaux pourraient limiter l'accès au marché européen de pays tiers qui se montreraient moins capables d'y répondre que les Européens.

4) ORD : Le Brésil conteste les subventions de l'UE (sucre) et des USA (coton) :

Le Brésil a reçu l'appui de l'Australie dans cette démarché et probablement celui des pays d'Afrique de l'Ouest.

Concernant la plainte contre les subventions européennes sur le sucre, elle vise principalement les exportations de ce que l'on appelle le quota "C" sucrier. Celui-ci couvre la production de sucre qui dépasse les quotas de la production domestique ne pouvant être vendu sur le marché local dans l'année de sa production. Grâce aux subventions à l'exportation, ce sucre est vendu



sur le marché international à un prix qui serait, selon le Brésil, inférieur à son coût de production. Le Brésil vise notamment les subventions à l'exportation de 1.6 million de tonnes de sucre importées des pays ACP à des conditions préférentielles puis réexportées à prix subventionnés. L'UE violerait ainsi de nombreuses dispositions des Accords sur l'Agriculture, sur les Subventions et les Contre-Mesures et le GATT.

Le négociateur agricole de l'UE a déclaré que la plainte du Brésil arrivait "au mauvais moment" car elle contribuait à "alourdir le climat des négociations et à radicaliser les positions". Il a aussi tenté de diviser les PED entre le Brésil et les autres pays exportateurs du groupe de Cairns d'une part et les pays ACP d'autre part.

Pour les Brésiliens au contraire, le niveau des importations de l'UE en provenance des pays ACP serait maintenu ou même croîtrait si la production sucrière européenne diminuait.

Concernant la plainte brésilienne contre les subventions US à ses producteurs de coton, le Brésil affirme que les diverses subventions accordés aux producteurs US, dépriment les prix mondiaux. Pour le Brésil, les USA ne peuvent se prévaloir de l'immunité normalement accordée sous la "clause de paix" de l'Accord sur l'Agriculture qui protège les pays qui utilisent des subventions en conformité avec l'Accord d'être poursuivi devant l'ORD.pour subventions illégales (Art.13). Cette immunité n'a d'effet qu'aussi longtemps que le niveau des subventions ne dépassent pas le niveau de celles de 1992. Le Brésil soutient que depuis cette date, les USA ont doublé l'aide accordée à leurs producteurs au moyen de subventions.

De son côté, Oxfam vient de faire paraître un Rapport intitulé "Cultiver la Pauvreté : les conséquences des subventions au coton US sur l'Afrique".Ce rapport pourrait encourager les pays africains (notamment ceux de l'Union Economique et Monétaire de l'Ouest Africain (UEMOA) à attaquer les subventions US sur le coton et en tous cas à rendre plus conscient la société civile et les gouvernements sur le développement de la crise à laquelle les producteurs d'Afrique doivent faire face. Les Ministres de l'Agriculture de l'UEMOA s'étaient déjà rencontrés en Juin dernier à Abidjan afin de rechercher une stratégie pouvant répondre à la crise du marché cotonnier.

Il paraît peu vraisemblable dans les deux cas que les consultations qui viennent de s'engager (1ere étape avant la poursuite de la plainte devant un panel de l'ORD) ne débouchent sur un accord mutuellement acceptable.

5) Restrictions à l'importation des vins d'Argentine en Europe :

L'Argentine a entamé une procédure contre les restrictions européennes à l'importation de vins; les règlements du Conseil (1493/1999) et de la Commission (883/201) définissent les "pratiques œnologiques" autorisées et les règles du commerce des vins entre l'UE et les pays tiers. L'Argentine soutient que ces règles sont plus restrictives au commerce que nécessaire et crée un obstacle inutile au commerce en violation de l'Accord sur les Obstacles Techniques au Commerce de l'OMC (OTC). Pour elle, l'UE ne tient pas compte des normes internationales portant sur l'acidification des vins comme il est exigé par l'Art.2.4 de l'Accord O.T.C, acidification autorisée pour les exportations de vins de certains pays dans des accords commerciaux bilatéraux avec l'UE alors que les mêmes droits sont refusés à d'autres.

6) Les PED critiquent le programme du DG de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle

Les PED ont fermement rejeté la récente proposition du DG de l'Organisation sur le système international des brevets. Les pays d'Amérique Latine et des Caraïbes ont souligné que le document ne prenait pas en compte les principaux secteurs en matière de santé, de biodiversité et de connaissances traditionnelles et qu'ils n'accepteraient aucune de ses recommandations avant que leur impact sur le développement n'ait été évalué. A l'appui de leur argumentation, plusieurs pays, dont le Brésil et l'Argentine, ont cité les conclusions contenues dans le rapport récent de la Commission du Royaume-Uni sur les Droits de propriété Intellectuelle (voir notre précédent N°).

Ces pays ainsi que plusieurs autres d'Afrique et d'Asie ont rejeté la proposition US d'établir un comité permanent sur l'application des règles, (en remplacement du comité consultatif) qui aurait permis d'établir des traités. Ils ne veulent pas accepter de nouveaux engagements qu'on pourrait utiliser comme un moyen de pression supplémentaire qui s'exercerait au niveau bilatéral. Ils craignent que de nouvelles règles viennent ainsi s'ajouter à celles déjà existantes dans l'Adpics (Accord sur les droits de propriété intellectuelle) de l'OMC.



Compte tenu de la faible participation des PED à l'OMPI, les pays pauvres estiment que de nouvelles règles profiteraient aux Etats influents et aux grandes entreprises.

7) L'Inde ne soutient pas le concept de "traitement national" :

Devant le Groupe de Travail sur l'Interaction entre Commerce et Concurrence (26-27/09/2002), l'Inde n'a pas soutenu le concept de "traitement national" dans son sens littéral. Elle a cité des exemples où l'application différenciée (en violation de ce concept) des lois de la concurrence, par exemple entre entreprises locales et multinationales pourrait améliorer la concurrence, dynamiser l'efficacité économique et mettre en place des capacités de recherche. Il lui paraît approprié d'adopter le concept de non discrimination en terme de traitement différencié entre différents pays ayant des possibilités différentes. Pour elle, ces pays ont la responsabilité de fournir assistance et mesures positives à leurs entreprises et institutions nationales afin d'assurer la viabilité, le développement, l'efficacité et la compétitivité de ces pays.

La Suisse voudrait modifier l'interprétation du principe de Traitement National, qui permettrait dans des cas précis, tout en ne discriminant pas les échanges sur des motifs de nationalité, permettrait la pratique d'une politique industrielle basée sur un avantage public comme sur d'autres choix, tels que les services publics.

8) La Banque Mondiale se défend ...en accusant les pays développés :

Attaquée de l'intérieur comme de l'extérieur, lors de sa réunion annuelle du 29 Septembre, la BM a incriminé les USA et les autres pays développés les accusant d'hypocrisie en appliquant une politique protectionniste chez eux (notamment dans le domaine agricole et les textiles) tout en préconisant plus de libéralisation de la part des PED.

Dans le même temps, un rapport de la CNUCED intitulé "Développement économique en Afrique : de l'ajustement à la réduction de la pauvreté. Quoi de neuf ?" critiquait la nouvelle méthode employée par le FMI et la BM pour réduire la pauvreté en Afrique par le biais des politiques d'ajustement structurel. Au lieu de "réduire la pauvreté et d'aller à la rencontre des besoins sociaux de l'Afrique, cette approche ne corrige aucunement les erreurs reconnues mais ne fait qu'ajouter de nouveaux éléments aux vieilles politiques néolibérales du FMI et de la BM"

Rapport disponible en anglais sur : http://www.unctad.org/en/pub/pogdsafricad2.en.htm.

9) L'Equateur devra rembourser à 4 sociétés US des taxes trop perçues avant de bénéficier d'exemptions de taxes aux USA

Le bénéfice de cette exemption est accordé à 3 autres pays (la Colombie, la Bolivie et le Pérou) dans le cadre de l'extension de la Loi sur les Préférences commerciales avec les pays andins qui est destinée à suppléer à la production des narcotiques.. L'Equateur, inclut dans l'accord, ne pourra les rejoindre que lorsque le désaccord que ce pays a avec 4 compagnies US qui disent attendre le remboursement de 200 MUS $ sera résolu. La Loi sur les Préférences stipule que ces pays ne peuvent exproprier les propriétés appartenant à des étasuniens, qu'ils ne rompent pas les contrats qui les lient à des citoyens US et s'inclinent devant les décisions des arbitres dans les litiges commerciaux internationaux

10) La BM voudrait que les pays développés réduisent les normes admises sur les pesticides de la banane:

L'annonce de la création d'un fonds a été faite par la BM et l'OMC (27/09/2002) afin d'aider les PED à se hisser au niveau des normes internationales en matière de sécurité alimentaire, et en matière sanitaire animale et végétale. La FAO, l'OMS et l'Organisation Mondiale pour la Santé Animale pourraient rejoindre la BM et l'OMC dans la création de ce fonds. Un rapport de la BM estime que les pays africains pourraient gagner 410 millions $ par an si les pays développés acceptaient le niveau des normes internationales dans les résidus de pesticide sur les bananes au lieu de leurs normes nationales plus restrictives.

Contact pour cet article. Groupe « Traités internationaux » de Marseille omc.marseille@attac.org

Une semaine économique vue des Etats Unis

Par Dean Baker

1- Les retraités se font prescrire leurs médicaments à l'étranger
Randi Hutter Epstein, New York Times, 24 septembre 2002, page D5



<http://www.nytimes.com/2002/09/24/health/24PAY.html>

Cet article étudie la façon dont les retraités font face au prix élevé des médicaments. Il montre que nombre d entre eux achètent désormais leurs médicaments à l étranger, soit en se rendant directement sur place, soit en se les procurant par correspondance.

2- Les lettres d un courtier posent problème à Salomon
Gretchen Morgenson, New York Times, 22 septembre 2002, section 3, page 1
<http://query.nytimes.com/search/abstract?res=F7061EF735540C718EDDA00894DA404482>

Cet article parle de la correspondance d un courtier qui indique que des actions d IPO étaient accordées aux cadres de WorldCom en échange de contrats pour des services bancaires.

3- Les enseignants piochent dans leur porte-monnaie pour combler le manque de fournitures
Abby Goodnough, New York Times, 21 septembre 2002, page A1
<http://query.nytimes.com/search/abstract?res=FA0C1EFA34540C728EDDA00894DA404482>

Cet article montre que les professeurs doivent désormais acheter les fournitures scolaires avec leur propre salaire. Selon cet article, ces dépenses avoisinent, au niveau national, les 500 dollars par an et par enseignant.

4- La production industrielle en baisse pour la première fois en huit mois
New York Times, 18 septembre, 2002, page C7
http://www.nytimes.com/2002/09/18/business/18ECON.html

Cet article fait allusion aux récentes données publiées par la Banque fédérale américaine qui montrent une baisse de la production industrielle en août. Mais “ les économistes restent optimistes ” et pensent que l économie ne va pas sombrer dans une période de récession, pour la simple et bonne raison que la consommation reste toujours élevée. Cela dit, la plupart des économistes ne s attendent jamais à une récession économique ; leur capacité à prévoir une crise est donc très faible.

Il est à noter que la consommation des ménages est restée élevée en raison des prêts échelonnés. Or le rythme actuel d emprunt ne pourra pas être maintenu indéfiniment. En particulier, les emprunts sur la valeur nette de la maison, qui sont passés à un taux annuel de 650 milliards de dollars, risquent de diminuer très prochainement puisque de plus en plus de familles atteignent leur limite de capacité d emprunt.

5- Il se pourrait qu il n y ait pas de bulle spéculative immobilière, mais le marché pourrait encore vaciller
Daniela Deane et Neil Irwin, Washington Post, 20 septembre, 2002, Page E1
http://www.washingtonpost.com/wp-dyn/articles/A41625-2002Sep19.html

Cet article se demande si l État de Washington traverse une période de bulle spéculative immobilière. Certaines données invalident cette idée, comme le fait qu il n y a pas de surplus d offres de vente de logements sur le marché.

Il convient de signaler que cette tendance peut s inverser très rapidement, en fonction de l état d esprit des actuels ou des futurs propriétaires. L offre sur Internet est raisonnable tant que les investisseurs pensent que les logements vont prendre de la valeur, mais elle peut vite devenir excessive à partir du moment où les investisseurs veulent faire des profits. Pour le marché immobilier, l offre pourrait rapidement se développer si les personnes qui envisagent de déménager dans les années à venir se précipitent pour vendre maintenant, en espérant voir baisser le prix du marché immobilier.

De plus, le taux d inoccupation de logements à louer atteint des records, ce qui a tendance à réduire la pression sur les prix des logements à vendre, pour deux raisons : d une part parce que la location permet d offrir un logement à moindre coût, et d autre part parce que le logement à louer peut être occupé par son propriétaire.

L article ne dit pas que la hausse du prix des logements (30 % au-dessus de l inflation sur les sept dernières années) est sans précédent depuis la dernière guerre. Sans cette comparaison, il est impossible de déterminer s il s agit ou non d une croissance normale ou extraordinaire. L article oublie également de mentionner les données démographiques, qui vont dans le sens d une réduction de la demande de logements : les enfants du baby boom ont déjà déménagé ou vont le faire dans un futur proche, ce qui conduira à une baisse de la demande de leur part (cet oubli est d autant plus frappant que les coûts budgétaires de la retraite des baby-boomers sont longuement abordés).

Cet article élude enfin une statistique-clé : d après le “ rapport annuel des dépenses des ménages ” du Bureau du travail (qui est en fait un rapport



sur la consommation des ménages), il apparaît que la part du revenu après impôt investi dans le logement est passée de 30,9 % en 1995 à 29,6 % en 2000. Cette part du revenu ne concerne que l'investissement dans les logements que les ménages occupent eux-mêmes. Si le prix du logement (et les remboursements de prêts) dépasse l'augmentation du prix à la location, comme cela a été le cas ces sept dernières années, cette donnée ne sera pas très significative.

En conclusion, l'article énumère une liste de conditions, en particulier des taux d'intérêt peu élevés, qui devraient maintenir les prix des logements élevés. Il certifie que ces conditions font la quasi-unanimité de " ceux qui étudient ces problèmes ". Or le taux d'intérêt actuel sous forme de bons sur 10 ans est de 3,78 %, et le Congrès a estimé lors de l'élaboration de son budget que ce taux atteindrait 5,4 % en 2003 et 5,8 % dans les années à venir.

6- Les prix à la consommation augmentent de 0,3 % mais le déficit de la balance commerciale américaine se réduit
New York Times, 19 septembre 2002, page C8
http://www.nytimes.com/2002/09/19/business/19ECON.html

Cet article traite du déficit des échanges commerciaux pour le mois de juillet. Il décrit en sept paragraphes l'histoire d'un rayon électrique au milieu d'un département commercial. Cette brève sur le déficit de la balance commerciale était résumée dans une rubrique : " business en bref " du Washington Post.

Pour le moment, le déficit commercial force les États-Unis à emprunter 500 milliards de dollars par an à l'étranger. Les conséquences économiques de cet emprunt ont à peu près la même ampleur que le déficit budgétaire. Or le déficit budgétaire (beaucoup moins important) a souvent été discuté dans les moindres détails à la une des journaux. Le moindre intérêt porté au déficit commercial n'est pas justifié car il a autant de signification sur l'économie ou sur la vie des gens que le déficit budgétaire.

Contact pour cet article. Pour s'abonner à Economics Reporting Review, envoyer un message électronique avec "subscribe ERR" en ligne sujet et son adresse email en corps de message à : cepr@cepr.net (lettre d'information en anglais uniquement)

Vous avez rendez-vous avec ATTAC

Intéressé(e) par un rendez-vous il suffit de cliquer sur http://attac.org/indexfr puis de choisir « ATTAC dans le Monde » « Rendez-vous avec ATTAC » pour en obtenir les détails.

-- Vendredi 11
BELGIQUE BELGIE : Bruxelles
BRITAIN : London
ESPANA : Vigo
FRANCE: Aytre – Neuville les Dieppe - Metz

-- Samedi 12
AUSTRIA : Wien
BELGIQUE BELGIE : Bruxelles
BRITAIN : London
FRANCE: Foix – Saint Denis – Paris 20 – Metz
NORGE : Oslo
SVERIGE : Sjuharad

-- Dimanche 13

-- Lundi 14
AUSTRIA : Innsbruck – Linz - Salzburg
FRANCE: Rouen – Arras - Trappes

-- Mardi 15
FINLAND : Vantaa
FRANCE : Metz – Paris 11
NORGE : Larvik



SVERIGE : Stockholm - Uppsala

(*) coorditrad@attac.org est l'adresse de secrétariat international des bénévoles qui coordonnent une équipe de 700 traducteurs répartie sur toute la planète. Vous aussi vous pouvez participer. Il suffit de les contacter en précisant votre (ou vos) langue maternelle et les langues depuis lesquelles vous pouvez traduire. Le travail de traduction est basé sur le volontariat et ne vous engage pas à répondre à toutes les demandes tout le temps. Vous travaillez à votre rythme et en fonction de vos intérêts.